

Hiver
2008
2009

Le journal ruche

de la



Bulletin d'information du GDS Apicole de l'Isère

GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE L'ISÈRE - SECTION APICOLE
Maison des Agriculteurs - 40 avenue Marcellin Berthelot - BP 2314 - 38033 Grenoble

Editorial



Amis apiculteurs,

L'an dernier, les associations et le gouvernement débattaient d'une stratégie de développement durable. Le Grenelle de l'Environnement venait de naître. Ce nouveau né est encore assez chétif, trop timoré. Il lui faudra beaucoup d'attention de la part de chacun pour qu'il ne s'écarte pas de sa destinée.

Pour une filière apicole durable ?

Du côté positif, les regards restent tournés vers plus d'écologie. Le député Martial Saddier a rendu son rapport «Pour une filière apicole durable».

Ses propositions portent sur une consolidation de la filière avec la création d'une Interprofession et d'un Institut technique et scientifique. Les programmes de recherche s'orienteront sur les principales maladies et sur la varroase prioritairement, ainsi que sur les problématiques phytosanitaires. L'élaboration d'un guide de bonne pratique apicole et un système de garantie en cas de perte de ruches seront mis en place. L'approche multifactorielle des surmortalités des abeilles sera au cœur des préoccupations en corrélation avec les mesures agro-environnementales. Trois volets spécifiques s'orienteront vers les

pollinisateurs sauvages, la problématique des parasites exotiques et enfin sur les produits de la ruche.

Nouveaux insecticides

Du côté négatif, nous voyons arriver de nouvelles générations d'insecticides systémiques ayant des rémanences d'une saison sur l'autre. Les mortalités d'abeilles chroniques sont très difficiles à cerner et les doses infinitésimales rendent les analyses complexes. Souvent ces intoxications sont les catalyseurs du déclenchement des maladies.

Les actions du GDSA

Les actions que votre GDSA38 a menées en 2008 sont multiples.

Dans le cadre de la convention «Apiculture Durable», avec le Conseil général nous avons participé aux «jachères fleuries» et à «l'abeille sentinelle». En février avec les syndicats, nous avons rencontré la Préfecture pour dénoncer l'arrivée sur le marché de l'insecticide « Cruiser® ».

De nouveau avec le plan de traitement de la chrysome du maïs, nous avons interpellé les pouvoirs publics et obtenu une réunion d'information à Bernin. C'est aussi sur ce périmètre que la visite systématique a eu lieu en septembre.

Plus de 8500 ruches traitées

Nous avons délivré 2500 pochettes d'Apivar® et 270 pochettes de thymovar cette année soit plus de 8500 ruches traitées cet été 2008 et 4000

en février/mars. Varroa reste l'ennemi n°1 de notre abeille, il est indispensable de le contenir sous un seuil de nuisibilité. Je reste persuadé qu'il est le principal agent des mortalités de l'hiver 2007/2008.

Plusieurs d'entre nous ont bénéficié de formations organisées par l'ADARA et par le GDSA73. A l'heure où ce journal est imprimé le GDSA38 organise sa formation d'automne animée par Laurent Gauthier de SUPAGRO à l'attention des agents sanitaires et des administrateurs de vos syndicats qui pourront ainsi vous retransmettre les avancées des chercheurs.

Deux périodes de traitement

Comme en 2008, deux commandes de traitement antivarroa seront organisées.

● Décembre/janvier 2009

Commande antivarroa pour le traitement de février/mars. Vers le 10 février 2009 : livraison (traitement à retirer avant la pose des hausses).

● Mai/juin 2009

Commande pour le traitement de fin d'été. Vers le 14 juillet 2009 : livraison (traitement à réaliser dès le retrait des hausses et avant le 15/08/2009 de préférence).

Je vous souhaite ainsi qu'à vos proches une excellente fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour 2009.

Très cordialement,

Michel Effantin,
Président GDSA38



Une nosémose peut en cacher une autre

Ou comment une ancienne maladie, la nosémose, nous dévoile sa cousine exotique. La nosémose que nous côtoyons parfois est une maladie de l'appareil digestif de l'abeille adulte. Lorsqu'elle apparaît, de fortes diarrhées jaune à brun foncé alertent l'apiculteur. On peut voir des mortalités d'abeilles plus ou moins importantes devant la ruche. D'autres incapables de voler sont visibles çà et là sur des tiges d'herbes, l'abdomen gonflé.

Généralement la nosémose est favorisée par :

- Un nourrissage tardif en automne, ou une forte proportion de miellat dans les provisions hivernales.
- Un printemps humide qui prolonge le confinement des abeilles dans la ruche.
- Un rucher mal exposé restant dans l'ombre et l'humidité.

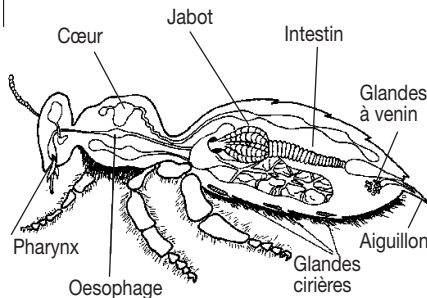
L'agent causal, *Nosema Apis*, identifié en 1907 est un microsporidie (un protozoaire) ovale de 5 à 7 µm (invisible à l'oeil nu). Il détruit les cellules des parois intestinales et provoque des dérèglements digestifs. Le taux de protéines chute alors dans l'hémolymphe (le sang des abeilles) et entraîne une dégradation des facultés des glandes à gelée royale et cirière ou bien encore des ovaires chez la reine.

La longévité des abeilles diminue ainsi que la fertilité de la reine. Très vite cela peut provoquer l'anéantissement de la colonie.

Cette maladie contagieuse se propage par léchage des déjections ou par échanges trophallaxiques (c'est à dire par des échanges de nourriture par voie buccale d'abeille à abeille). Et ceci d'autant plus vite que le confinement perdure. C'est le pillage ou la dérive qui contamine l'ensemble du rucher.

Un nouveau risque

Notre *Nosema Apis* a un cousin exotique, le *Nosema Ceranae*, mis en évidence en 1995 en Chine sur des abeilles locales (*Apis Cerana*) puis en 2005 à Taiwan sur notre abeille (*Apis Mellifera*). Une étude moléculaire a déterminé les différences entre les deux espèces et permis à des scientifiques espagnols de découvrir que ce nouveau pathogène était présent dans leur pays.



La noseemose détruit les parois intestinales de l'abeille et peut provoquer l'anéantissement des colonies

En France, cette découverte est prise au sérieux par plusieurs chercheurs et par les organisations apicoles. L'AFSSA Antipolis (Agence française de sécurité sanitaire des aliments), le Laboratoire d'analyses vétérinaires de Poligny dans le Jura ou l'Université Blaise Pascal de Clermont Ferrand travaillent sur ce sujet.

Il est avéré que *Nosema Ceranae* est présent depuis au moins 2002 sur notre territoire. Sa présence latente est largement diffusée sur la majorité des ruchers.

Pour l'heure, il est encore difficile de savoir si la présence de *Nosema Ceranae* est une des causes des dépopulations de ruche. Les chercheurs du monde entier peinent à définir les symptômes cliniques et à

démontrer les mécanismes évolutifs de la maladie.

Est-il l'agent pathogène des « Nosémoses sèches » c'est à dire où aucune diarrhée n'est visible.

Quels soins pour lutter contre ces deux nosémoses ?

Il n'y a plus de traitement antibiotique autorisé en France. Les antibiotiques doivent être proscrits de nos productions pour les réserver à la médecine humaine.

Quelles mesures engager alors ?

Nosema Apis est un opportuniste, nous devons lui rendre la vie difficile. En imaginant que ce *Nosema Ceranae* ne déclenche sa maladie que dans des circonstances favorables comme *Nosema Apis*, il convient d'engager une prophylaxie préventive :

- Pendant la saison, l'apiculteur renouvelle deux ou trois cadres par an et dispose de colonies avec des jeunes reines.
- Un rucher bien exposé, sain, dégagé de l'ombre des arbres pour hiverner.
- Des bois de ruches bien entretenus, sur des supports éloignés de l'humidité du sol avec un plancher aéré.
- Les miellats sont retirés et remplacés par du sirop concentré du commerce, de préférence au saccharose. Certain préconise de l'acidifier avec 50 ml de vinaigre de cidre /litre. Le nourrissage précoce préserve les jeunes abeilles d'hiver du surmenage.
- Un environnement diversifié permet aux colonies de faire des provisions de pollens variés (prairies, verge d'or, lierre...)
- Pendant la froidure, l'apiculteur se garde de déranger ses avettes, tout en surveillant régulièrement que le vent ou un animal n'aient renversé les toits.

suite page 4

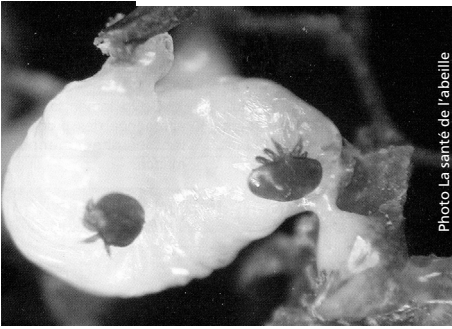


Photo La Santé de l'abeille

Attaque de varroas sur une abeille en formation (stade larvaire)

Le Varroa encore le Varroa

Traiter ses ruches contre le varroa est une obligation pour tout apiculteur qui veut diminuer les risques de mortalité de ses colonies. Mais un traitement unique n'est plus suffisant face à une efficacité limitée des traitements préconisés.

Laissez-vous votre chien avec des puces et des tiques ? Naturellement non ! Les varroas sont aux abeilles ce que tiques et puces sont aux chiens. Nous vous avons déjà expliqué à plusieurs reprises combien il est important d'aider les abeilles à se défendre contre les varroas. Si encore ces dernières années un traitement annuel était suffisant, ce n'est plus le cas maintenant. Nous vous avons d'ailleurs conseillé, depuis l'année dernière de faire deux traitements chaque année : un juste après la récolte, à la mi-août au plus tard et un en hiver, à la mi-février. En 2007, dans onze départe-

tements, des apiculteurs ont accepté de faire des essais d'efficacité des préparations Apivar® et Apistan®. Vous pouvez lire les résultats détaillés de ces essais dans le N°226 (Juillet-Août 2008) de La Santé de l'Abeille. Ils ont clairement montré que ces produits ne sont pas aussi efficaces que nous le souhaiterions. En particulier, le nombre de varroas résiduels, c'est à dire ceux qui ont résisté au traitement et qui ne devraient pas être plus de 50 par colonies, est trop élevé dans 39% des cas avec l'utilisation d'Apivar® et dans 66% des cas avec Apistan®. Il y a même des cas où, après traitement, il restait encore plus de 500 varroas. Les mêmes essais sont en cours pour la saison 2008. Nous sommes trois apiculteurs bénévoles de l'Isère à participer à l'évaluation de l'efficacité de l'Apivar®. Les premiers comptages que j'ai conduits sur cinq colonies de mon rucher montrent que l'infestation de varroas est forte cette année, contrairement à ce que l'on peut parfois lire sur un forum Internet.

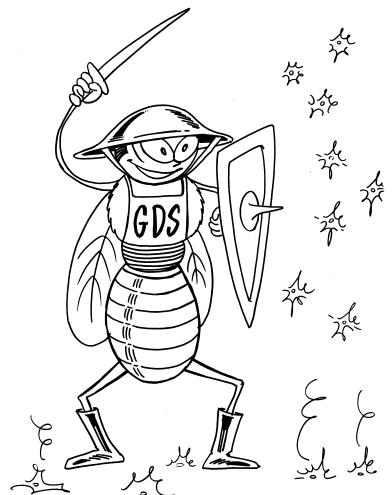
A l'heure où j'écris cet article, mes comptages ne sont pas terminés mais au bout de 9 semaines déjà, de 1600 à 6300 varroas (dont 390 à 2070 entre 6 et 9 semaines !...) par colonies ont été tués par l'Apivar® et il en tombe toujours ! – gare à ceux qui n'ont pas traité ou qui l'ont fait trop tard ou avec des produits à efficacité douteuse ! Les varroas, par l'affaiblissement qu'ils entraînent chez les abeilles et les virus qu'ils leur injectent, sont un facteur important de mortalités hivernales.

Un traitement unique n'est pas suffisant

Le comptage des varroas tués par Apivar® continuera jusqu'à 10 semaines puis ensuite, il sera procédé à des traitements par amitraz dilué dans la graisse sur un lange puis par acide oxalique. Ces traitements sont destinés à tuer les éventuels varroas résistants à Apivar®. En parallèle j'ai voulu regarder combien il y avait de varroas résiduels après traitement avec Thymovar® pendant 50 jours. Je n'ai fait les comptages que sur deux

colonies. Dans les deux, ce nombre dépasse 500 !... Ces résultats confirment qu'un traitement unique n'est pas suffisant. Il faut le compléter par un traitement hors couvain (acide oxalique par exemple) ou un traitement en fin d'hiver. Encore un point important : la durée du traitement avec les lanières Apivar® doit être de 10 semaines ! Prenez bien soin de vos abeilles – elles vous récompenseront en produisant beaucoup plus de miel ! Le coût des traitements conseillés est négligeable devant le rapport supplémentaire en miel !

Michel Gilles
Vice président du GDSA



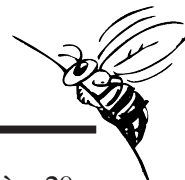
POUVOIR ASSEMBLEE GENERALE (voir au dos)

Je soussigné, N° DDSV 38-

donne pouvoir à N° DDSV 38-

pour me représenter et prendre part à toutes les délibérations, votes et scrutin lors de l'Assemblée générale du GDSA38 le 31 janvier 2009.

Fait à Le Signature



Une nosérose peut en cacher une autre

suite de l'article page 2

- Le travail à l'atelier consiste à désinfecter à la flamme les ruches, ruchettes et plateaux pour la nouvelle saison.
- Les soirées au coin du feu vous permettent de replonger dans d'anciens numéros de revues apicoles riches de conseils. Dans l'attente d'éclaircissements scientifiques, voilà mes conseils, à la mode (peu coûteux et plein de bon sens !).

Sources : api.gds38.asso.fr, apiwiki.eu, apiservice.com, apivet.eu, oie.int, La Santé de l'Abeille (N° 209, 211, 220, 223, 224), L'Abeille de France (N° 938, 941), CDRom Monde des maladies des abeilles

Michel Effantin

A P I S P R A T I Q U E

AMIS INTERNAUTES

N'hésitez pas à consulter le site Internet du GDSA à l'adresse suivante : <http://api.gds38.asso.fr/>. Vous y trouverez les informations utiles pour une bonne pratique apicole : la liste des membres du Conseil d'administration et celle des agents sanitaires ainsi que leurs coordonnées, la législation actuelle, le PSE, les principales maladies de l'abeille, les mesures prophylactiques anti-varroas, des conseils d'élevage, les dernières actualités. Vous pouvez également apporter votre concours pour l'évolution de ce site en nous adressant un e-mail en cliquant sur le pavé « nous contacter » de la barre de menu ou sur le logo animé situé en bas de page.

Roger Tronel

ADRESSES UTILES

- **GDSA:** Maison des Agriculteurs - 40, avenue Marcellin Berthelot - BP 2314 - 38033 Grenoble cedex2 - tel 08 20 48 24 37
- **Site Internet :** <http://api.gds38.asso.fr/>
- **Président du GDSA :** Michel Effantin - mail : api.effantin@neuf.fr

Questions sanitaires et visite d'un agent sanitaire.

● **L'Abeille Dauphinoise**
28, rue du Béal - 38400 Saint-Martin-d'Hères - tel 04.76.25.07.09.

● **Syndicat Apicole Dauphinois :** 26, rue Garibaldi - 38600 Fontaine - tel 04 76 21 77 88 - informations@syndicat-apicole-dauphinois.org
Ces deux syndicats sont en convention avec le GDSA. Chacun à votre service pour vous dispenser des cours d'apiculture et vous approvisionner en matériel apicole.

● **Direction des Services Vétérinaires :** 20, avenue de Saint Roch - 38028 Grenoble cedex 1 - tel. 04 76 63 33 00.

Pour la lutte ou une suspicion de maladies contagieuses (loques, nosémoses).

● **Laboratoire vétérinaire départemental du Conseil**

général de l'Isère 20, avenue de Saint Roch - 38028 Grenoble cedex 1 - tel. 04 76 03 75 40.

Analyse d'échantillons : abeilles, couvain.

REGLEMENT INTERIEUR

Nous avons souhaité compléter l'article concernant les administrateurs.

En résumé tout candidat adhérent à jour de sa cotisation devra être présent lors de l'AG.

Les adhérents pourront disposer de **2 pouvoirs au maximum**. Un administrateur ne participant pas aux Conseil d'administration pourra être considéré comme démissionnaire.

Vous trouverez le règlement intérieur sur le site internet du GDSA et la modification que nous vous demandons d'approuver lors de notre AG.

Ces documents seront consultables lors de l'assemblée générale.



Assemblée générale de votre G.D.S. Apicole samedi 31 janvier 2009

14h30

Maison des Agriculteurs 40 avenue Marcellin Berthelot GRENOBLE

Notez dès à présent l'invitation dans vos agendas !

Adhérents de l'AD et du SAD, vous êtes adhérents à part entière du GDSA38

Le matin formation/information des spécialistes apicoles